



HAL
open science

Espaces publics et citoyenneté au Japon

Rémi Scoccimaro

► **To cite this version:**

Rémi Scoccimaro. Espaces publics et citoyenneté au Japon. Cahiers des IFRE. Zoom sur la production scientifique des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE), 2018. halshs-01942594

HAL Id: halshs-01942594

<https://shs.hal.science/halshs-01942594v1>

Submitted on 12 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ESPACES PUBLICS ET CITOYENNETE AU JAPON

Rémi Scoccimarro, Géographe - MCF Langue et civilisation japonaises, Umifre19 (MFJ-Tôkyô)

Les notions d'espace public, et peut-être plus encore celles de citoyenneté, recouvrent sans surprise des réalités et des enjeux difficilement applicables en l'état pour les sociétés extra-européennes. C'est le cas pour le Japon, dont les référentiels, les modèles politiques et sociaux, diffèrent grandement, dans les faits comme dans les aspirations, de ceux des sociétés qui se placent en héritières de la civilisation gréco-romaine. Cela est particulièrement vérifiable en termes d'urbanisme. Les villes japonaises ne comportaient pas l'équivalent des places publiques et encore moins de forum ou de lieu pour exercer une quelconque citoyenneté¹. Encore aujourd'hui, cette dernière notion est difficilement transposable. Espaces publics et citoyenneté n'émergent qu'à la fin du XIXe siècle, comme concepts importés d'occident. Ils entrent dans la série des emprunts de la modernisation Meiji (1868-1912), ayant surtout pour but de gagner la reconnaissance des États occidentaux avec lesquels le Japon a été forcé de signer des traités inégaux. Même après la démocratisation de 1946, l'exercice concret de ces notions reste peu évident. Les termes pour désigner ce qu'on nomme « espace public » sont ainsi importés tel quels, ou refabriqués ultérieurement, tels que *paburikku supêsu*² (*public space*), *kyôyû-chi* (terrain public), ou *kyôyû-kûkan* (espace public).

Pourtant si on considère l'espace public comme « ce que le public ou des publics fréquentent indépendamment de leurs statuts juridiques »³, il y a de fait des espaces publics dans les villes japonaises et même des espaces où peuvent se manifester des systèmes d'appartenance sociale ou communautaire. De plus, depuis la modernisation des années 1870-1900, les dirigeants japonais ont volontairement entrepris de transformer l'espace urbain préexistant, pour y insérer des éléments de modernité et de civilisation issus des modèles européens et annoncés comme tel. Ce mouvement a perduré et s'est renouvelé continuellement avec la volonté de doter des villes, ou du moins certains quartiers, d'espaces publics et d'espaces de citoyenneté. Parallèlement, les acteurs de la vie urbaine se sont aussi appropriés des espaces publics en les privatisant. Inversement, on assiste à des phénomènes d'ouverture au public d'espaces privés, sous forme de POPS (*Privately Owned Public Space*), rejoignant un mouvement commun aux grandes métropoles mondiales.

¹ BERQUE Augustin (1993), *Du geste à la cité, formes urbaines et lien social au Japon*, Paris, Gallimard, 248 p.

² Parmi les publications récentes (2015) sur ce sujet, l'ouvrage collectif en bilingue japonais-anglais et dirigé par Kengo KUMA et Hidenobu JINNAI : *Hiroba : all about « Public spaces » in Japan – Gendai nihon ni okeru « paburikku supêsu » ron no shûdaisei*, Tôkyô, Tankosha, 172 p.

³ PAQUOT Thierry (2009), *L'espace public*, Paris, La Découverte, 128 p. p3

I. LES PREMICES DES ESPACES PUBLICS

Historique

Les villes japonaises, celles construites sur le modèle chinois, (Nara puis Heian, actuelle Kyôto), ou selon les nécessités de la ville sous le château (époque médiévale puis prémoderne), ne comportent pas de structures qui pourraient s'apparenter à ce que furent les forums gréco-romains, les places de village, le parvis d'église ou les esplanades de la Renaissance, ces espaces jouant un « un rôle vital dans la vie publique »⁴. En revanche, à l'échelle des quartiers, se sont plus souvent les ponts qui ont rempli cette fonction, à l'instar du Nihonbashi, qui faisait le lien entre la ville haute (quartiers du pouvoir et des guerriers) et la ville basse (artisans et commerçants) d'Edo (actuel Tôkyô). Cette position particulière et l'importance de cette structure pour la ville fait qu'on l'a choisi, à Meiji, pour être le kilomètre 0 du Japon. Dans les villages et certains quartiers urbains, ce sont essentiellement les sanctuaires dont les terrains ont rempli la fonction d'espace public, permettant une certaine forme de citoyenneté. Destinés à tous les habitants d'une communauté, c'est dans ceux-ci qu'on se réunit pour les fêtes saisonnières, mais aussi pour les assemblées de village où opéraient des formes de démocraties locales. On retrouve encore cette fonction aujourd'hui, même si les bâtiments communs officiels (*kôminkan*) ont remplacé les réunions dans le sanctuaire, et que les processions et fêtes locales se déroulent plutôt sur les parkings.

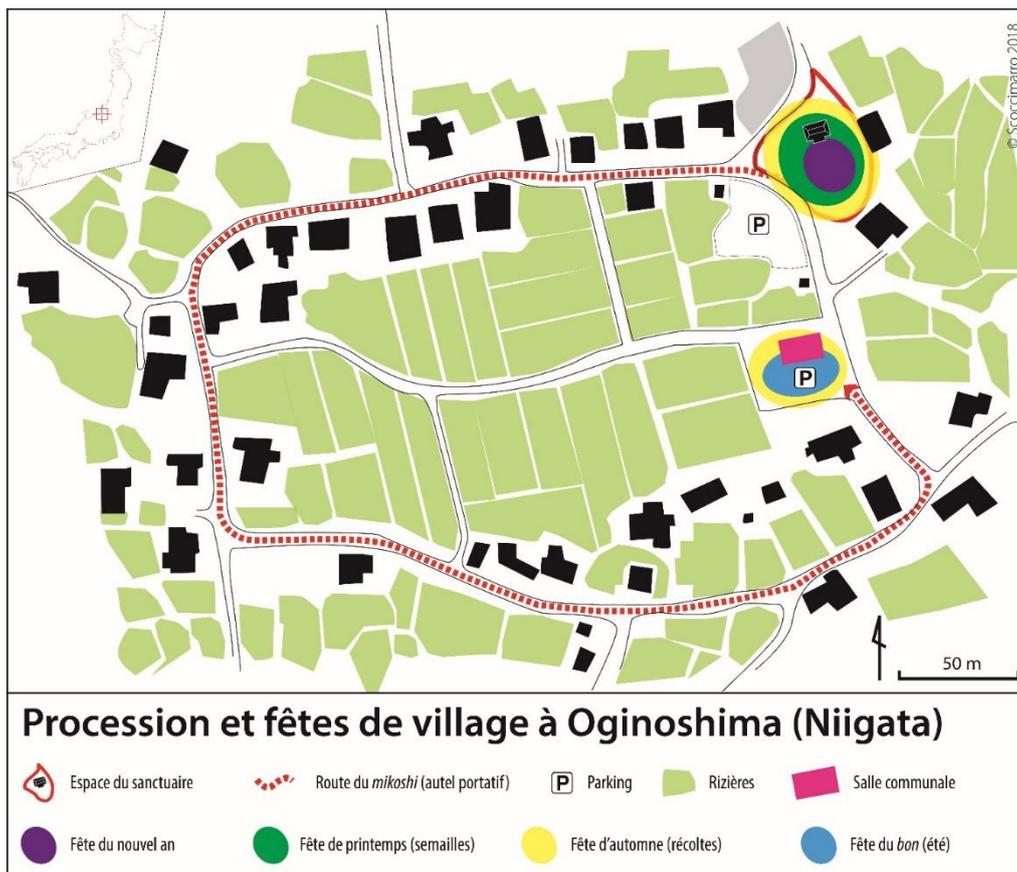


Fig.1 Espaces publics dans un village rizicole du Hokuriku

⁴ SITTE Camillo, 1996 (1889), *L'art de bâtir les villes*, Paris, Seuil, 188 p. p.16

Une des substances de la dimension publique des sanctuaires se retrouve dans leur gratuité, même pour les plus importants et les plus touristiques, comme ceux d’Inari-taisha à Kyôto ou d’Ise (département de Mie). Alors que les grands temples bouddhiques, sont eux, payants.

La modernisation de Meiji

Des espaces publics de type occidental font cependant leur apparition en tant qu’équipements urbains à la fin du XIXe siècle. Urbanistes et architectes occidentaux, surtout anglo-saxons, sont alors appelés pour moderniser les villes japonaises. Les autorités de Meiji perçoivent en effet la nécessité de reconfigurer les villes et en particulier la nouvelle capitale impériale, Tôkyô, pour la modeler sur les standards du moment. La ville se dote alors d’une gare centrale, on perce des avenues, et on prépare l’édification du bâtiment de la Diète. Autant d’éléments représentatifs du pouvoir et de la modernisation en marche du pays. L’architecte allemand Wilhelm Bockmann, appelé au Japon en 1886, propose ainsi un ambitieux plan de rénovation du centre de Tôkyô, avec une mise en perspective à l’aide de grandes avenues, de la gare, de la Diète et du Palais impérial. On conçoit également les premières esplanades publiques. La première d’entre elles, Hibiya, est récupérée sur un terrain de parade militaire. Elle devient en 1903 une vaste place publique, d’une quinzaine d’hectares, au cœur de la capitale. Elle accueille les promeneurs et les premiers pousse-pousse d’Asie (*jinrikisha* rickshaw), mais aussi les premières manifestations du Japon, dont les émeutes de 1905, ce qui est une aussi une forme d’exercice de la citoyenneté.

Dans le même temps, on perce les premières avenues autour de la gare centrale de Tôkyô, dont l’avenue Ginza. Elles sont dotées de trottoirs qui constituent les premières formes d’espaces publics réservés à la seule déambulation.



Fig 2. Ginza en 1880 (Photo domaine public – Source : "Bakumatsu and Meiji era through Photographs", Sekai Bunka Publishing Inc.)

Ces aménagements sont complétés par les premiers parcs et jardins publics, comme celui d'Ueno, mais aussi ceux implantés dans les quartiers réservés aux étrangers, à Kannai (Yokohama) ou Kawaguchi (Ôsaka). On vient y observer et s'accoutumer aux pratiques et aux normes en vigueur dans les espaces publics européens. Par la suite, le parc Yamashita, 7,4 ha à Yokohama, construit avec les déblais du séisme de 1923, est une des premières promenades de front de mer au Japon. Japonais et résidents de la communauté étrangère, nombreux dans la ville, se mêlent, autour du décor urbain qu'est le port.



Fig. 3 : Le parc Yamashita à Yokohama (photo : R. Scoccimarro 2013)

II. ESPACES PUBLICS AU XXE ET XXI SIECLE

La question des accès

L'après-guerre permet potentiellement l'émergence d'une véritable citoyenneté avec la mise en œuvre de la démocratie au Japon. Les villes continuent de s'équiper de parcs et jardins publics, en particulier à proximité des mairies. Ouverts à la libre fréquentation, ils ne sont pas pour autant des espaces d'exercice de la citoyenneté. Avec les jardins publics, ils sont cependant les rares espaces d'accès gratuit dans l'espace urbain de la haute-croissance économique. Mis à part ces parcs, les villes ne se dotent pas de grands espaces partagés ou d'accueil du public. Lorsque l'Agence de l'environnement, créée en 1972, impose la création d'espaces garantissant l'accès au rivage sur les terrains gagnés sur la

mer, cela se traduit par une inflation de petits parcs publics dans ces espaces qui restent peu fréquentés. Deux catégories de population, qui peinent à bénéficier d'espaces non réglementés et librement accessibles, s'approprient alors les parcs urbains : les clochards qui y élisent domicile et les couples d'amoureux qui investissent les bancs le soir ou en fin de semaine.

Malgré la modernisation de la ville, le tissu urbain a conservé sa structure originale : seules les grandes avenues sont ainsi équipées de trottoirs. Les rues internes ne sont dédiées qu'à la circulation et il n'y a pas d'espace spécifique entre l'emprise au sol du privé et la voirie publique. Ainsi, pour imposer l'aménagement d'espaces de déambulation, les règles d'urbanisme imposent progressivement une emprise au sol de 80% au maximum pour les nouvelles constructions. Cela force la création de zones ouvertes sur la rue et d'accès public. Ce sont essentiellement les bâtiments collectifs qui sont concernés, plus que les propriétés individuelles. Mais cela permet de libérer de l'espace ouvert. Ceux-ci sont d'accès public et se fondent dans la voirie, tout en restant sous contrôle privé, et sont souvent réglementés. Ils constituent des espaces dédiés à la déambulation et bénéficient souvent d'une attention particulière de la part des propriétaires, dans une logique de notoriété.



Fig. 4 : Rue sans trottoir dans l'arrondissement de Shibuya (Tôkyô) (photo : R. Scoccimarro 2016)

Inversement, des habitants s'approprient l'espace public. C'est le cas à l'échelle de petits quartiers, souvent au parcellaire inchangé depuis Edo, où la voirie, publique, est gérée et entretenue par les habitants des îlots. Ceux-ci la

privatisent en partie, en l'utilisant illégalement pour disposer des parterres de plantes, dans la surveillance des accès, et même parfois en s'appropriant une partie de la rue pour des activités commerciales.



Fig. 5 : Privatisation de la voirie par des parterres de plantes et fabrication d'un trottoir sur l'espace privé d'un bâtiment (droite) dans l'arrondissement de Chūō (Tôkyô) (photo : R. Scoccimarro 2016)

Les lits de rivière également, gérés par le Ministère de l'aménagement et des transports (MLIT) et les départements, sont appropriés par les riverains. Certains y aménagent illégalement des jardins, ou embellissent de leur propre chef les digues, malgré les interdictions administratives. Les lits, très larges, des rivières qui traversent les mégapoles japonaises ne sont comptés ni comme espaces publics, ni comme espaces verts. Mais ils permettent une vaste palette d'usages qui en fait de véritables espaces publics, avec la particularité d'être peu contrôlés. On y pratique des activités récréatives, des rassemblements massifs lors des feux d'artifice de l'été, mais aussi des activités qui occasionneraient des nuisances de voisinage : répétition de musique, barbecues, etc. Ce sont aussi les lieux privilégiés de l'habitat informel.

Les grands parcs urbains continuent d'avoir une certaine fonction citoyenne, comme celui de Yoyogi, qui héberge depuis les années 1960 des rassemblements de protestation politique.

La tertiarisation de la ville

La tertiarisation et l'internationalisation de l'économie et des villes japonaises dans les années 1990 a généré un besoin de transformation esthétique et qualitative des quartiers centraux. Sur des modèles popularisés dans les années 1970, avec une visée de plus grande attention aux habitants, les municipalités ont initié des projets de construction d'espaces publics et citoyens. Une des réalisations les plus exemplaires est certainement le « Parvis des citoyens » (*tomin hiroba*), aménagé au cœur des bâtiments de la mairie de Tôkyô, reconstruit en 1991 à Shinjuku. L'architecte de la ville, TANGE Kenzô, a ainsi doté les nouveaux bâtiments d'une place centrale sensée jouer le rôle de forum, où les citoyens de la ville devaient se rencontrer. Mais depuis son ouverture, ce parvis reste désespérément vide de public et encore plus de citoyens. Cet échec conforte la difficulté, qui n'est pas spécifique à Tôkyô, de concevoir des espaces publics et citoyens planifiés comme tel en amont. Dans le même temps, la mairie de Tôkyô évacuait un couloir dans l'espace public de la gare de Shinjuku où se concentraient des SDF et leurs soutiens. Ceux-ci étaient engagés dans une action de revendication citoyenne de droit à la ville et à leur présence dans l'espace public, interpellant les usagers de la gare et portant le débat public dans cet espace.



Fig. 6 : Le parvis des citoyens de la mairie centrale de Tôkyô à Shinjuku (photo : R. Scoccimarro 2014)

Inversement des acteurs : les POPS

De leur côté, les opérateurs privés de la capitale ont commencé à développer de nouveaux types d'espaces, ouverts au public, mais sur des parcelles privées et extrêmement réglementées. Ce sont des opérations urbaines qui associent des fonctions tertiaires classiques (espaces de bureau, hôtel, etc.), à des *shopping mall* ouverts au public et disposant d'équipements gratuits : promenades, bancs, animations, verdure, fontaines, etc. Il s'agit ainsi plutôt d'espaces ouverts au public que d'espaces publics, et certainement pas d'espaces citoyens. Cependant, ces Privately Owned Public Spaces (POPS), tels que les décrit pour Tôkyô l'urbaniste Christian Dimmer⁵, connaissent des succès de fréquentation importante, de l'ordre de la dizaine de millions de visiteurs par an. On peut classer dans cette catégorie l'opération *Minato Mirai 21* à Yokohama, les esplanades du *Lalaport* de Toyosu, ou encore le *Ebisu Garden Place*. Dans ces lieux, grands ouverts au public, une attention particulière est accordée à la recréation d'un espace public de type européen avec, par exemple, l'organisation de spectacles de rue, pour tenter de recréer l'ambiance que l'on peut avoir dans les rues et les places touristiques de la vieille Europe. Le groupe immobilier Mori Biru a poussé le concept jusqu'à recréer une rue italienne factice dans un entrepôt du port de Tôkyô (Venus Fort), avec fontaine et café-terrasse donnant sur un simili de place publique, animée par des artistes de rue professionnels.

⁵ On se référera au numéro de *Sustainable Urban Regeneration* qu'il a dirigé et consacré à ce sujet (SUR, Privately Owned Public Space, Vol. 25, janvier 2013)



Fig. 7 : Trottoir et bancs publics privés du Ebisu Garden Place (photo : R. Scoccimarro 2018)

En revanche les règlements sont drastiques et au final seule la déambulation et l'arrêt sur les bancs sont autorisés. La confusion entre espace public et privé, pas forcément évidente par exemple sur le Garden Place d'Ebisu, pose question. Pour autant qu'ils soient ouverts au public gratuitement, qu'ils répondent aussi à une demande d'espaces agréables de flânerie, finalement, à l'instar de l'utilisateur de services gratuits en ligne, le public est surtout une matière première pour ces espaces. Il contribue à la notoriété des lieux et donc à la production de valeurs foncières. Le public, discipliné et surveillé par des vigiles et des caméras, participe aussi au paysage et donc à la production de valeurs esthétiques. Enfin, en tant que consommateurs des enseignes installées dans ces espaces, le public participe aussi à leur valeur commerciale.

Les espaces de type POPS se sont multipliés à Tôkyô. En dépit des interrogations que l'on peut avoir sur le fait que la pratique publique de l'espace se déroule dans le cadre d'espaces très privés, et très contrôlé, ceux-ci permettent de jouir gratuitement d'espaces soigneusement aménagés, agréables, qui participent de facto à l'attractivité de la ville. Inclus désormais dans la plupart des opérations de rénovation urbaine à Tôkyô, ces espaces fonctionnent mieux que les places ouvertes ex-nihilo et décrétées espaces publics, telle celle de « Vita italia », un quartier de quelques blocs qui tente de recréer une atmosphère « italienne » dans le centre de Tôkyô.

Autrefois répulsifs pour les visiteurs, les centres d'affaires des villes japonaises se sont eux aussi dotés de rues piétonnes, de bancs pour s'asseoir, de promenades de bonne qualité et d'espaces verts entretenus. Ils concourent, à défaut de permettre une citoyenneté, qui n'est de toute façon guère demandée sous cette forme par les habitants, à améliorer grandement la qualité des villes japonaises, ce qui était perçu comme un défi majeur de l'urbanisme au Japon⁶ jusqu'au milieu des années 1990.

⁶ Voir à ce sujet les ouvrages dirigés par Augustin Berque : (1987, dir.), *La qualité de la ville, urbanité française, urbanité nippone*, Tôkyô, Maison franco-japonaise, 327 p. et (1994, dir.), *La maîtrise de la ville, urbanité française, urbanité nippone II*, Paris, EHESS, 598 p